

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA SAISON 2024-2025

Début des cours : Lundi 16 septembre 2024

La responsabilité des parents ou des accompagnants est engagée avant et après la prise en charge des enfants par les intervenants de Dombes Gym Détente aux horaires indiqués sur la fiche d'inscription.

Une personne est considérée membre de l'association lorsque celle-ci s'est acquittée de sa cotisation et si elle a fourni tous les documents. En aucun cas elle ne peut pratiquer une activité sans avoir rempli ces conditions.

La cotisation donne accès au(x) cours choisi(s) durant toute la saison. Si exceptionnellement l'adhérent ne peut pas se rendre à sa séance ou si celle-ci tombe un jour férié, il est impossible de la rattraper.

Un cours est maintenu si:

- le nombre de personnes inscrites est suffisant
- le planning d'occupation des locaux est accepté par la Municipalité
- le nombre de pratiquants en fin de saison justifie son maintien

L'éducateur sportif peut être en mesure de modifier son contenu et le créneau horaire.

Inscriptions à Villars les Dombes:

- Forum des Associations à la Halle des Sports samedi 7 septembre 2024, 09h00-14h30
- Permanences à la Maison des Sports et des Associations
 - Mercredi 11 septembre 2024, 18h00-20h00
 - Samedi 14 septembre 2024, 10h00-12h00

Les adhérents de la saison 2023-2024 peuvent envoyer leur dossier complet par voie postale (ou le mettre directement dans la boîte aux lettres) au plus tard le samedi 31 août 2024 à :

Dombes Gym Détente, Mme Boisson Tricaud Anne, 408 Route de l'Abbaye, 01330 LE PLANTAY.

Pièces à fournir:

➤ Pour toutes les activités

La cotisation

La fiche d'inscription soigneusement remplie sans oublier de noter clairement mail et numéro de mobile si possible.

Au choix

- a. deux enveloppes timbrées à l'adresse du foyer pour l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et du dossier d'inscription.
- b. Une seule enveloppe pour l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et vous téléchargez les documents en ligne sur le site internet de l'association

➤ + uniquement pour le tir à l'arc

Certificat médical ou attestation de la FSCF remplie si certificat médical en cours de validité 3 ans ou si mineur (le certificat médical n'est plus obligatoire pour un mineur)

Une photo d'identité

➤ + uniquement pour la danse et la gym

La décharge d'absence de certificat médical signée

Aucune inscription n'est effectuée par l'éducateur sportif pendant les cours.

Les cours étant limités en nombre de pratiquants, une liste complémentaire est établie.

➡ Si un nouvel adhérent envoie son dossier avant les dates d'inscriptions, celui-ci sera traité à partir du 16/09/2024 en fonction des places restantes

➡ 2 dossiers complets maximum par personne seront pris en compte (inscription personnelle + une autre)

Période d'essai:

Un seul cours d'essai entre le 16/09/2024 et le 20/09/2024 est possible et uniquement si la personne s'est inscrite au préalable. L'inscription peut être annulée au plus tard le 22/09/2024 (envoi d'un mail). Dans ce cas le dossier sera restitué.

Matériel :

- **Danses :**
Pour la ZUMBA® TONING, l'achat des sticks est obligatoire et sera géré par la professeure de danses.
Pour le cours de STRONG™ et CIRCL™ tapis personnel obligatoire.
- **Gym :** il est fortement conseillé de vous munir de votre tapis personnel. Le cours de POSTURAL® BALL se déroule avec un ballon spécifique dont l'achat sera organisé par la professeure de gym.
- **Tir à l'arc :** l'association propose la mise à disposition d'un arc. Il sera demandé à chaque archer d'avoir son propre « petit » matériel (carquois, flèches, protège-bras, palette). L'association se charge de faire une commande groupée auprès de son fournisseur.

Assurances :

L'Association a souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre l'ensemble de ses activités. Il est vivement conseillé que chaque adhérent possède une assurance individuelle corporelle avec une garantie responsabilité civile et défense.

Remboursement effectué après déduction :

- de 10 euros par personne pour frais de gestion
- du montant de la licence obligatoire pour certaines activités

Pour cause de maladie sur présentation d'un certificat médical de contre-indication avant la fin de la saison d'inscription.

Tout trimestre commencé est dû. Les demandes doivent être adressées soit par mail soit par courrier postal : dgd.villars01@orange.fr

Dombes Gym Détente, Mme Boisson Tricaud Anne, 408 Route de l'Abbaye, 01330 LE PLANTAY.

Photos et films :

Les adhérents sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés. En cas de désaccord merci d'envoyer un courrier postal à :

Dombes Gym Détente, Mme Boisson Tricaud Anne, 408 Route de l'Abbaye, 01330 LE PLANTAY.

Règlement de la cotisation :

- ❖ Chèques bancaires (possibilité d'en faire plusieurs datés du jour de l'inscription)
- ❖ Espèce
- ❖ Chèques vacances (nous ne rendons pas la monnaie)
- ❖ Coupons sport
- ❖ Carte jeunes 01 (offre aux jeunes inscrits en classe niveau collège : collège, MFR, IME ...)
- ❖ Pass'Sport sous condition de fourniture d'un justificatif de la prime de rentrée scolaire (photocopie) pour les jeunes de 6 à 17 ans utilisable en une seule fois.
- ❖ Pass'Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ❖ Possibilité de facturation et/ou d'attestation pour un Comité d'Entreprise (après acquittement des cotisations).

Informations et documents sur le site Internet : www.dombesgymdetente.fr